



VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2022-88 – Réglementation du stationnement et de la circulation rue Mont Miroir – Travaux de réhausse de chambre sur trottoir pour ORANGE

Le Maire de MAICHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise CIRCET représentée par M MEBROUK Houcin,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation rue Mont-Miroir afin de permettre des travaux de réhausse d'une chambre télécom située sur le trottoir,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 02 janvier 2023 à 8 heures et pour une durée de 30 jours, la chaussée sera rétrécie rue Mont-Miroir, entre les numéros 23 et 25, afin de permettre la réalisation des travaux en toute sécurité. La circulation se fera sur la demi-chaussée libre, par alterna manuel réalisé par l'entreprise intervenante.

Article 2 : L'entreprise CIRCET, chargée des travaux, mettra en place sur le chantier la signalisation réglementaire conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire : panneaux types B15, AK5, KC1 C2, etc...

Elle est autorisée à stationner son matériel et ses véhicules sur la voie publique pendant la réalisation des travaux.

Les piétons devront être invités à prendre le trottoir d'en face.

L'accès des riverains à leur propriété devra être maintenu.

A l'issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maiche,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la ville,
- Monsieur le responsable de l'entreprise CIRCET
- Monsieur le Chef de centre des Sapeurs-Pompiers de Maiche.
- Police municipale de la ville de Maiche
- Service environnement de la Communauté de Communes du Pays de Maiche.

Publié sur le site internet le 16 décembre 2022

Maiche, le 15 décembre 2022

Le Maire,

Régis LIGIER

